

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVS AMURE – SANSAIS – SAINT-GEORGES-DE-REX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Marcel MOINARD

Présents : Marcel MOINARD, Jean-François GONZALEZ, Alain LIAIGRE, Rabah LAICHOIR, Philippe PELLOQUIN, Lydiane COMINET, Françoise MATHE,

Absents excusés : Francette HERAULT, GEANT Thierry, Maryline GOUPIL, Marie-Thérèse CHAUVINEAU, Christiane DENIS,

Pouvoirs : Francette HERAULT à Marcel MOINARD
Thierry GEANT à Lydiane COMINET
Marilyne GOUPIL à Rabah LAICHOIR
Marie-Thérèse CHAUVINEAU à Philippe PELLOQUIN
Christiane DENIS à Alain LIAIGRE

Compte administratif 2017

Fonctionnement

–Dépenses :	234 796,68 €
–Recettes :	238 941,01 €
–Excédent 2016 :	22 147,26 €
–Excédent 2017:	4144,33 €
–Solde Excédent :	26 291,59 €

Investissement

–Dépenses :	568,99 €
–Recettes :	70,21 €
–Excédent 2016 :	800,20 €
–Déficit 2017:	498,78 €
–Solde Excédent :	301,42 €

Budget primitif 2018

Fonctionnement

–Dépenses :	249 291,59 €
–Recettes :	249 291,59 €

Investissement

–Dépenses :	1 000,00 €
–Recettes :	1 000,00 €

Participation des communes 2018

Afin d'équilibrer le budget du SIVS, le montant des participations des communes pour l'année 2018 doit être de 160 000,00€.

Il va donc être demandé à :

- Sansais : 66 105,45 €
- Amuré : 47 005,73 €
- St Georges de Rex : 46 888,82 €

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Diminution du temps de travail des agents

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à la mise en place de la semaine de 4 jours, il est nécessaire de diminuer le temps de travail de tous les agents de 10%.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette diminution et autorise Monsieur le Président à prendre les arrêtés nécessaires après information auprès des agents.

Modification de la convention de mise à disposition du personnel avec la commune de Saint Georges de Rex

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à la mise en place de la semaine de 4 jours, il est nécessaire de diminuer le temps de travail de tous les agents de 10%.

Madame CHAUVET Martine, ATSEM, est mise à disposition du SIVS.

Monsieur le Président propose au Syndicat de modifier la convention de mise à disposition de Madame CHAUVET en la diminuant de 10%.

Le Comité Syndical accepte à 5 voix pour + 3 pouvoirs et 2 abstentions + 2 pouvoirs cette diminution et autorise Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires.